

## PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.44.06.50.00 poste 5294)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE DE SAINT-LÉGER-EN-BRAY

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SARL KB LOISIRS SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉTABLISSEMENT DE PRÉSENTATION AU PUBLIC D'ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES DE LA FAUNE LOCALE OU ÉTRANGÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER-EN-BRAY

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 12 mars 2015, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la SARL KB LOISIRS qui sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère sur le territoire de la commune de Saint-Léger-en-Bray.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure.

Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Kid BAUER, gérant et exploitant de la SARL KB LOISIRS, route Départementale 981 à Saint-Léger-en-Bray, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 30 mars 2015 au jeudi 30 avril 2015 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de SAINT-LÉGER-EN-BRAY, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-LÉGER-EN-BRAY, et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, suppléé le cas échéant par M. Jacques BERTIN, ingénieur spécialisé en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de SAINT-LÉGER-EN-BRAY, aux jours et heures suivants :

- lundi 30 mars 2015 de 15 heures à 18 heures
- mercredi 8 avril 2015 de 9 heures à 12 heures
- samedi 18 avril 2015 de 9 heures à 12 heures
- samedi 25 avril 2015 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 30 avril 2015 de 15 heures à 18 heures

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de SAINT-LÉGER-EN-BRAY, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).